



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Académique aux Risques Majeurs

Toulouse, le 15 janvier 2024

Affaire suivie par :

Bilal SAIDANI

Délégué académique aux risques majeurs

Officier Sécurité à la protection du secret
de la défense nationale

Téléphone

05 36 25 89 19

06 03 59 29 41

Courriel

bilal.saidani@ac-toulouse.fr

Le Recteur de l'académie de Toulouse
à

Mesdames et Messieurs les IA-DASEN
pour diffusion aux IEN CCPD,

Mesdames et Messieurs les directrices
et directeurs diocésains,

Chefs d'établissements
publics et privés,

Directeurs d'écoles publiques et privées.

Objet: Adaptation de la posture VIGIPIRATE « hiver-printemps 2024 »

Références : Message VIGIPIRATE du 12 janvier 2024

Mesdames et Messieurs,

Compte tenu de l'état des menaces et des vulnérabilités, la posture Vigipirate « hiver-printemps 2024 » est effective à compter du 15 janvier 2024 et se maintient au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » sur l'ensemble du territoire national.

La persistance de la menace et le caractère sensible des structures relevant de nos ministères appellent au maintien d'un très haut niveau de protection et mettent l'accent sur :

- La sécurité des bâtiments à usage d'enseignement et des lieux de cultes ;
- La sécurité des rassemblements festifs, culturels et religieux ;
- La sécurité des transports et des bâtiments publics et institutionnels.

Cette posture a vocation à être remplacée par une posture portant spécifiquement sur la sécurité des jeux olympiques et paralympiques (JOP), concomitante à l'arrivée de la flamme olympique le 8 mai 2024.

Les grandes manifestations sportives et événements promotionnels préalables aux JOP 2024 ainsi que les rassemblements organisés en plein air dans le cadre de l'Olympiade culturelle devront faire l'objet d'un effort particulier.

Les mesures de vigilance mises en place en octobre 2023 aux abords des établissements scolaires, d'enseignement supérieur et de recherche et des lieux de culte restent d'actualité.

Il convient donc de maintenir le niveau de sécurisation et de contrôle des flux de personnes, notamment pour les rassemblements organisés au sein ou aux abords des établissements, d'événements sportifs, de déplacements sur le temps scolaire ou hors temps scolaire.

Les situations susceptibles de faire peser une menace sur les personnes et/ou les infrastructures doivent être identifiées et la sécurité des personnes et des biens doit être renforcée.

Aussi, je vous demande de veiller à la mise en œuvre des mesures de sécurité associées à l'instruction du 12 avril 2017, à savoir :

- Le maintien et le renforcement des principales mesures de prévention (éviter les attroupements devant les établissements, assurer un contrôle visuel des sacs à l'entrée, maintenir le contrôle des flux de personnes et des accès aux différentes emprises bâtementaires, afficher les consignes de sécurités, etc....) ;
- La mise à jour des dispositifs de gestion de crise et de leurs annuaires ;
- La mise à jour des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) « Attentat-intrusion » et « Risques naturels et technologique » et la réalisation des exercices associés à ces PPMS ;
- La réactualisation des diagnostics de sécurité ;
- Le maintien du niveau de vigilance face aux messages d'alerte à la bombe avec levée de doute systématique ;
- Le développement de la coopération avec les forces de sécurité ;
- Le maintien d'un niveau de vigilance élevé lors des déplacements ;
- Le renforcement de la surveillance des accès et des accueils dans les locaux non scolaires (séjour de vacances, structures privées accueillant le SNU) ;
- La surveillance accrue et mise à jour des inventaires des matériaux et produits sensibles ou toxiques pour détecter rapidement les vols ou disparitions.

De plus, j'attire votre attention sur les menaces pour la sécurité du numérique visant les administrations et les entreprises privées qui restent élevées et variées (attaques via des courriels malveillants, attaques indirectes et vulnérabilités critiques).

Il vous est demandé de maintenir une haute vigilance quant à la sécurisation des systèmes d'information avec une remontée systématique et sans délai des incidents de sécurité au RSSI du périmètre concerné.

Compte tenu de la menace persistante liée aux rançongiciels, il est nécessaire d'être en capacité de restaurer le bon fonctionnement des systèmes en cas de destruction ou d'altération des données, au moyen de sauvegardes gardées en lieu sûr.

Par ailleurs, vous veillerez à vérifier l'affichage ou à afficher dans vos locaux les logogrammes Vigipirate « sécurité renforcée-risques attentat »

Connaissant votre implication, je compte sur votre mobilisation pour protéger le monde éducatif et développer une culture pérenne de la sécurité.

Mostafa Fourar

